

AMAP « Gaec LE REGAIN »

Contrat d'engagement pour un panier de farine biologique

Saison 2023/2024

Les contractants :

Le producteur :	l'Adhérent de l'AMAP Manger Mieux Ici:
G AEC Le regain agriculture certifiée AB	Mme, M,.....
3 chemin des Tattes - 74140 MASSONGY	Demeurant
Tél : 06 72 91 13 86
Email : gaec-le-regain@gmx.fr	Tel :.....
	Email :.....
	Numéro d'adhérent Manger Mieux Ici :.....

Le présent contrat est passé pour la saison 2023/2024, entre l'agriculteur et l'adhérent de l'AMAP pour un panier de Farine panifiable bio certifiée en AB, selon les termes ci-dessous et élaboré pour **2 distributions, aux mois de décembre et Mars.**

Contenu du contrat :

Le présent contrat est passé pour l'approvisionnement de paniers de farines biologiques issues de la **transformation unique des céréales produites par le GAEC Le Regain** (toute la production est en agriculture biologique) et moulues **à la meule de pierre avec un moulin type astrié** (ce qui préserve le germe et l'assise protéique du grain).

Ce contrat peut être reconduit tacitement d'une saison à l'autre au cas où l'adhérent ne modifie pas les termes de son contrat. Il scellera alors son engagement en réglant la totalité des paniers de la nouvelle saison au producteur.

Termes/Calendrier

Le présent contrat est élaboré sur **2 distributions** :

Mercredi 6 décembre 2023 et mercredi 27 mars 2024, entre 18h à 19h, à la Mairie de Mieussy

Modalités de paiement :

- **En une seule fois**, au mois de pour un montant de €.
- **En mensualités de€** débitées aux mois de

En rappelant que le principe de l'AMAP repose sur l'avance à l'agriculteur de sa trésorerie, dans la mesure du possible, nous conseillons l'option du règlement en une mensualité, en sachant que quel que soit l'option choisie, tous les chèques devront être établis en une seule fois au moment de l'engagement et remis à l'agriculteur. **Chèques libellés à l'ordre de Gaec le Regain et datés à la date des distributions.**

AMAP GAEC Le Regain

Saison 2023/2024

RECU

M(Mme) confirme par la présente son contrat d'engagement d'achat de paniers de farines de céréales biologiques et l'AMAP Le Regain accuse réception de son paiement, pour un montant de : € réglé par : en fois.

Distribués en Mairie de Mieussy, les mercredi 6 décembre 2023 et le 27 mars 2024 entre 18h à 19h00

Fait en double exemplaire, à Mieussy, le

Signature de l'adhérent

Signature du producteur

Tableau de commande :

	Type	Poids	Prix ttc	06 décembre 2023	27 mars 2024	Total
FARINE DE BLE	T 80	1 kg	2,30 €		 x 2,30€
		3 kg	6,50€		 x 6,50€
		5 kg	10 €		x 10€
		25kg	42.20€		 X 42.20
FARINE DE BLE	T 110	1 kg	2,30 €		 x 2,30€
		3 kg	6,50€		 x 6,50€
		5 kg	10 €		 x 10€
		25kg	42.20€		 x 42.20€
FARINE DE BLE	Intégrale	1 kg	2,30 €		 x 2,30€
		3 kg	6,50€		 x 6,50€
		5 kg	10 €		 x 10€
		25kg	42.20€		 x 42.20€
PETIT EPEAUTRE	T 110	1 kg	5€		 x 5€
		2 kg	10 €		 x 10€
		4kg	20€		 X 20€
SARRASIN	T110	1 kg	4€		 x 4€
		3 kg	12€		 x 12€
		5 kg	20€		 x 20€
LENTILLES Vertes		1 kg	5€		 x 5€
Petit épeautre	grains	1 kg	4€		 x 4€
Mélange grains pour les poules		25kg	25€		 x 25€
TOTAL						

Vos contacts pour la saison :

Le référent AMAP :

Les Producteurs : Johann Mathieu et Antoine BROSSIER - 06 72 91 13 86 - gaec-le-regain@gmx.fr

L'association Manger Mieux Ici : amap@mangermieuxici.org